

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce premier jour d'avril 2019, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Dilan Dumont et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Absent : Monsieur Pierre Després, conseiller, ne peut assister à la présente séance.

Vacance : Sièges numéro 3

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

**2019-04-43 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019
7. Approbation des comptes / Mars 2019
8. Correspondance
  - a) Directeur général
  - b. Maire
9. Avis de vacance et Avis d'élection au poste de conseiller(ère) au siège numéro 3 du conseil municipal
10. Employé(e) de voirie municipale pour la saison 2019
11. Dépôt et adoption des états financiers consolidés de la Municipalité au 31 décembre 2018
12. Adoption de la liste des usagers et des revenus générés par les taxes de service pour l'année 2019
13. Dépôt et adoption des états financiers vérifiés de la RIDT au 31 décembre 2018
14. Dépôt du budget 2019 de la CODET
15. Autorisation de transfert dans le fonds de réserve général
16. Autorisation de dépenses pour le souper des acériculteurs 2019
17. Demande de subvention pour la Fête nationale 2019
18. Demande d'aide financière pour l'Olympiade multigénérationnelle du Transcontinental
19. Adhésion de la municipalité à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLSBS)
20. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2019
21. Demande d'appui au projet d'implantation de visioconférence dans le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent

22. Rapport des élus
  - a. Rencontre RIDT
23. *DIVERS*
24. Deuxième période de questions
25. Clôture de la séance
26. Prochaine séance du conseil – **LUNDI LE 6 MAI 2019**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune question n'est formulée.

### **2019-04-44      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

### **2019-04-45      APPROBATION DES COMPTES / MARS 2019**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de mars 2019 depuis la dernière séance du conseil en date du 4 mars 2019 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de cent un mille vingt-trois dollars et cinquante-neuf sous (101 023,59 \$), soit une somme de quatre-vingt-dix-huit mille deux cent vingt-quatre dollars et trente-cinq sous (98 224,35 \$) pour la Municipalité, de deux mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars et quarante-huit sous (2 785,48 \$ ) pour le Centre communautaire, et de treize dollars et soixante-seize sous (13,76 \$) pour le souper des acériculteurs le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires étaient disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 4 mars 2019 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 1<sup>er</sup> avril 2019

---

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Monsieur Marc Leblanc, directeur général, fait la lecture de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- La propriétaire située au 2123, chemin des Peupliers, aimerait savoir s'il y a eu un suivi suite à sa demande d'obtenir les services du chemin puisque la pancarte « Territoire public » est située à la limite de son terrain.

### **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

Monsieur André St-Pierre, maire, fait la lecture de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- M. Djanick Michaud, attaché politique du député fédéral M. Guy Caron, accuse réception de la résolution numéro 2019-03-40, par laquelle la Municipalité de Saint-Athanase sollicite une aide financière pour l'organisation du souper des acériculteurs.
  - M. Michaud avise les membres de ce conseil, qu'il sera possible de recevoir une somme de 250 \$ à certaines conditions.
    - Les membres de ce conseil prennent acte des conditions et accepte la proposition qui leur est soumise.
    - M. Marc Leblanc, directeur général, effectuera le suivi nécessaire afin d'obtenir l'aide financière suggérée.

### **AVIS DE VACANCE ET AVIS D'ÉLECTION AU POSTE DE CONSEILLER(ÈRE) AU SIÈGE NO 3 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* [RLRQ, c. E-2.2], le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité avise le conseil municipal que, suite à la décision de la juge Céline Lahaie de la Commission municipale du Québec datée du 13 mars 2019, le poste de conseiller au siège numéro 3 est vacant depuis la fin du mandat de Monsieur Dave Landry à la clôture de la séance du conseil du 4 février 2019.

Le Conseil est informé que l'article 335 de cette même loi stipule que la vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle.

Le Conseil est également informé que l'article 339 de cette même loi stipule que le président d'élection doit, dans les 30 jours du présent avis, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre (4) mois de cet avis.

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, à titre de président d'élection, dépose séance tenante, devant le Conseil, l'avis public d'élection conformément à l'article 339 de ladite loi à l'effet qu'il a fixé le jour du scrutin pour l'élection partielle pour le poste de conseiller(ère) au siège numéro 3 de ce conseil au dimanche 9 juin 2019, et que la période de mise en candidature est fixée du vendredi 26 avril 2019, à 9h, au vendredi 10 mai 2019, à 16h30 aux jours et aux heures indiquées dans l'avis public d'élection.

#### **2019-04-46      EMPLOYE(E) DE VOIRIE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2019**

**ATTENDU QUE** lors de la séance de ce conseil en date du 4 mars 2019, la résolution portant le numéro 2019-03-37 fut adoptée à la majorité simple des membres présents;

**ATTENDU QUE** par cette résolution, la Municipalité annulait, à toutes fins que de droit, la résolution 2018-09-107 adoptée lors de sa séance du conseil en date du 11 septembre 2018;

**ATTENDU QUE** par cette résolution le conseil autorisait la direction générale de la Municipalité à publiciser une offre d'emploi pour le poste d'employé de voirie municipale pour la saison 2019 de toute manière et dans tout média approprié;

**ATTENDU QU'**il est attesté, dans le procès-verbal de la séance du conseil du 4 mars 2019 dûment adopté en date de ce jour, que Monsieur le maire, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 142 (3) du Code municipal, refuse d'approuver et de signer la résolution 2019-03-37 adoptée;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions de l'article 142, par. 4 du *Code municipal*, dans une telle situation, le conseil doit approuver de nouveau ladite résolution à une séance subséquence, et cette décision doit être prise à la majorité absolue des membres du conseil;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont procédé à une analyse de la situation et, après mûre réflexion, il a été décidé de ré-évaluer l'utilité et la pertinence de la résolution 2019-03-37;

**ATTENDU QUE** le conseil croit approprié de pouvoir évaluer, annuellement, le rendement de l'employé municipal en vue du renouvellement de son contrat pour l'année suivante;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à la majorité :

**QUE** le conseil ne désire pas soumettre de nouveau, pour approbation, la résolution portant le numéro 2019-03-37;

**QUE** le conseil annule, à toutes fins que de droit, la résolution portant le numéro 2019-03-37 adoptée lors de sa séance en date du 4 mars 2019;

**QUE** le contrat saisonnier de l'employé de voirie municipale soit renouvelé, sur une base annuelle, par résolution adopté par ce conseil lors de sa séance de décembre.

**2019-04-47 DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017**

**ATTENDU QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé le rapport financier 2018 de la Municipalité de Saint-Athanase pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil en ont fait l'étude avec Monsieur Denis Dionne, comptable, lors d'une réunion de travail tenue le 26 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil accepte et adopte le rapport financier consolidé de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, tel que rédigé par les vérificateurs Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

**QUE** le maire, Monsieur André Saint-Pierre, fera rapport sur les faits saillants des états financiers 2018 de la Municipalité et du rapport du vérificateur externe, lors de la séance de ce conseil à se tenir en date du 11 juin 2019;

**QUE** le maire ainsi que directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase, tout document se rapportant audit rapport financier.

**2019-04-48      ADOPTION DE LA LISTE DES USAGERS ET DES  
REVENUS GÉNÉRÉS PAR LES TAXES DE SERVICES  
POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil adopte la liste suivante des usagers et des revenus générés par les taxes de services pour la vidange des fosses septiques et des installations sanitaires pour l'année 2019.

**Total des usagers :**

I.S des résidences:	132
I.S des chalets & érablières:	82
Vidange et récupération:	173
Vidange (Lac des Huards)	9

**Revenus :**

VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES (RÉSIDENCE / 100\$) :	13 200 \$
VIDANGES DES I.S. (SAISONNIER & ÉRABLIÈRE / 50\$) :	4 100 \$
VIDANGES & RECYCLAGE (170\$) :	29 410 \$
VIDANGES (Lac des Huards / 85\$) :	765 \$
<b>TOTAL</b>	<b>47 475 \$</b>

**2019-04-49      DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE  
LA RIDT AU 31 DÉCEMBRE 2018**

**ATTENDU QUE** la Régie Intermunicipale des Déchets du Témiscouata (RIDT) a adopté, en date du 27 mars 2019, ses états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018;

**ATTENDU QUE** ledit rapport financier a été déposé et soumis aux membres du conseil;

**ATTENDU QUE** les élus municipaux ont procédé à l'étude dudit rapport;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil accepte et adopte le rapport financier de la RIDT pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2018 tel que déposé.

**2019-04-50 DÉPÔT DU BUDGET 2019 DE LA CODET**

**ATTENDU QUE** la CODET a adopté son budget pour l'année financière 2019;

**ATTENDU QUE** ledit budget a été déposé et soumis aux membres du conseil;

**ATTENDU QUE** les élus municipaux ont pris connaissance dudit budget;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil accepte le budget de la CODET pour l'année financière 2019 tel que déposé.

**2019-04-51 AUTORISATION DE TRANSFERT DANS LE FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRAL**

**ATTENDU QUE** le compte d'épargne avec opérations de la Municipalité ne génère aucun intérêt;

**ATTENDU QUE** la direction générale a fait rapport aux membres du conseil qu'un montant appréciable peut se retrouver à la fin de chaque mois dans ce compte;

**ATTENDU QU'**un compte avantage entreprise ET4 a été ouvert, par la direction générale, en février 2019 pour y déposer diverses sommes afin de constituer un fonds de réserve pour la Municipalité;

**ATTENDU** que ce compte avantage entreprise possède un taux d'intérêt avantageux et croissant en fonction du solde;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil autorise la direction générale de la Municipalité à transférer, à sa discrétion lors de l'exercice mensuelle de la fermeture du mois, un montant représentant un maximum de 10% du solde du compte d'épargne vers le compte avantage entreprise ET4.

**2019-04-52 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE SOUPER DES ACÉRICULTEURS 2019**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

**QUE** les dépenses engagées pour la tenue du souper des acériculteurs qui se tiendra le 25 mai 2019 soient qualifiées de dépenses incompressibles sans que la direction générale ait à émettre pour chacune de ces dépenses un certificat attestant qu'il y a des crédits disponibles à cette fin.

**2019-04-53      DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2019**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

**QUE** Monsieur Marc Leblanc, directeur général, soit autorisé à formuler, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2019.

**2019-04-54      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'OLYMPIADE MULTIGÉNÉRATIONNELLE DU TRANSCONTINENTAL**

**ATTENDU QU'**à l'initiative du Club FADOQ de Sully, une Olympiade multigénérationnelle du Transcontinental se tiendra à l'école secondaire du transcontinental le jeudi 18 avril 2019 ;

**ATTENDU QUE** cette activité a pour objectifs principaux de favoriser la participation sociale des personnes âgées et de favoriser les relations intergénérationnelles ;

**ATTENDU QUE** cet organisme demande une contribution financière de la Municipalité pour organiser cet événement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité accorde une aide financière de 150\$ au Club FADOQ de Sully, pour l'organisation et la tenue de l'Olympiade multigénérationnelle du Transcontinental qui se tiendra le 18 avril 2019 à l'école secondaire du transcontinental.

**2019-04-55      ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS)**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité :



**QUE** la Municipalité adhère à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS);

**QUE** ce conseil autorise le paiement des frais d'adhésion pour 2019-2020 au montant de 75\$.

**2019-04-56      PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le thème « **Découvrir c'est voir autrement** » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**EN CONSÉQUENCE**, je, André Saint-Pierre, maire de la Municipalité de Saint-Athanase proclame, au nom de la Municipalité, la semaine du 6 au 12 mai 2019 « **Semaine de la santé mentale** » dans la municipalité de Saint-Athanase, et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement*.

**2019-04-57      DEMANDE D'APPUI AU PROJET D'IMPLANTATION DE VISIOCONFÉRENCE DANS LE RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

**QUE** nous, membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase, considérons que l'implantation de la Visioconférence dans les bibliothèques du Bas-Saint-Laurent, aura des effets bénéfiques pour les loisirs publics et sociaux, culturels et économiques importants, et constitue une contribution déterminante à la société au niveau des communications.

**QU'**en ce sens, nous appuyons le CRSBP dans ses démarches de financement auprès des instances gouvernementales.

**QUE** nous reconnaissons ainsi que :

- L'implantation de la Visioconférence, aura un effet bénéfique au niveau de la modernisation des communications.
- La Visioconférence contribuera au développement social des communautés.
- La Visioconférence aura pour effet d'offrir à nos régions un service de communication moderne, que ce soit pour le secteur culturel entre bibliothèques ou pour les organismes communautaires ou encore pour le milieu municipal.

### **RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur André St-Pierre, maire, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours du dernier mois.

- *Le 27 mars 2019, réunion mensuelle de la RIDT.*

### **DIVERS**

Aucun sujet à discuter.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Un citoyen était présent dans l'assistance et il a adressé quelques questions aux membres du conseil et ce dernier a été satisfait des réponses reçues.

### **CLÔTURE**

A 20 h 10 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
M. Marc Leblanc, LL.B  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, André St-Pierre, maire de la Municipalité de Saint-Athanase, atteste que ma signature du présent procès-verbal, à titre de président de l'assemblée, équivaut à la signature et à l'approbation par moi, à titre de chef du conseil, de toutes les résolutions qu'il contient en application de l'article 142 (2) du Code municipal.*